

## **Avis adopté**

Séance plénière du 14 octobre 2025

# ***La santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société***

## **Déclaration des groupes CFE-CGC et CFTC**

Pour débiter cette déclaration, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au rapporteur pour son écoute attentive, sa disponibilité et sa volonté constante de rechercher un consensus équilibré et constructif. Grâce à cet avis, le CESE montre que la promesse de faire de la santé mentale une grande cause nationale ne peut être tenue qu'en déclinant des actions ambitieuses et immédiates.

Nous pouvons, en effet, collectivement nous réjouir des avancées proposées : le développement des compétences psychosociales et la formation des professionnels comme des adultes bénévoles, une véritable éducation au numérique, des rythmes scolaires mieux adaptés aux besoins d'apprentissage, mais aussi une place renforcée accordée à la qualité de vie au travail. Ces orientations équilibrent prévention et accompagnement, en mettant l'accent d'une part sur l'information et la formation, et d'autre part sur la nécessité de mieux soigner et d'accompagner celles et ceux qui en ont besoin. Elles dessinent ainsi une vision cohérente et ambitieuse que nous devons porter avec détermination.

Pour autant, avons-nous été à la hauteur des enjeux dans cet avis ?

S'agissant des réseaux sociaux, à notre grand regret, nous n'avons pas osé le dernier pas : l'interdiction ! Pas de tous les réseaux sociaux bien sûr, mais face à ceux qui, malgré le caractère addictif de leurs algorithmes, malgré les faits, malgré les témoignages, persistent à ne rien changer, ceux qui, loin d'assumer leurs responsabilités, reculent même sur la modération des contenus les plus nocifs, les plus dangereux, notre main n'aurait pas dû trembler.

Interdire ces réseaux sociaux, ce n'est pas stigmatiser les jeunes. C'est admettre que les enfants ne peuvent faire face seuls à des contenus qui ne les considèrent comme rien d'autre qu'une ressource publicitaire et commerciale.

Interdire ces réseaux sociaux, ce n'est pas pointer du doigt les parents. C'est, au contraire, les soulager de réseaux omniprésents requérant une surveillance de tous les instants, ô combien stressante et préjudiciable pour leur propre bien-être.

Interdire, c'est reconnaître que ces réseaux sociaux se jouent des lois et des règles, qu'ils font leurs affaires sur le dos des plus fragiles, que ça suffit et que nous entendons les mettre face à leurs responsabilités.

Ici, interdire, c'est donc protéger notre jeunesse et répondre à la détresse des familles.

Nous sommes pleinement conscients que l'interdiction n'est pas la solution miracle. Mais la protection de notre jeunesse, et plus particulièrement de nos adolescents, trop exposés à ces réseaux sociaux et encore trop vulnérables, est notre devoir.

Peur de choquer ? Refus philosophique de l'interdiction ? Choix délibéré de privilégier les affaires sur la santé mentale ? Méconnaissance de la réalité de certains réseaux sociaux aussi nocifs qu'addictifs ? Sûrement un peu de tout ça.

Domage, il ne nous restait qu'un pas à faire.

Peut-être n'était-ce pas dans le bon avis ? voire pas dans la bonne commission ?

Nous appelons donc notre institution à se saisir de ce sujet spécifique. Résolument et sans délai, afin de proposer un véritable plan de protection de notre jeunesse face aux dérives du nouveau monde numérique. Les dérives d'aujourd'hui comme celles à venir.

Vous l'aurez compris, nous considérons que le travail est de qualité mais qu'il reste inachevé.

**Les groupes CFE-CGC et CFTC apportent néanmoins leur soutien à cet avis et voteront en sa faveur.**